

Bruxelles, le 24 mai 2017
(OR. en)

9646/17

CT 52
ENFOPOL 269
COSI 119
COTER 44

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	9572/17
Objet:	Projet de version révisée des lignes directrices pour la stratégie de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes

Contexte

1. Le 4 décembre 2014, le Conseil est convenu d'un ensemble de lignes directrices¹ destinées à compléter la version révisée de la stratégie de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes², approuvée en juin 2014. Selon le paragraphe 2 des lignes directrices, "*pour avoir la certitude que les menaces nouvelles et émergentes sont traitées efficacement, il importe d'assurer un suivi de ces lignes directrices, des priorités qui y sont définies, ainsi que de leur mise en œuvre et, si besoin est, de les adapter*". En outre, et conformément au paragraphe 4 des lignes directrices, les lignes directrices et leur mise en œuvre devraient être "*évaluées tous les deux ans et éventuellement actualisées pour que les mesures prises au niveau national et au niveau de l'UE soient efficaces compte tenu de l'évolution de l'environnement terroriste*".

¹ Doc. 13469/1/14.

² Doc. 9956/14 JAI 332 ENFOPOL 138 COTER 34.

2. Depuis l'adoption des lignes directrices, le tableau des différentes menaces a changé³.
3. C'est aux États membres qu'il incombe au premier chef de lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes et de prévenir ces phénomènes. Toutefois, les attentats terroristes perpétrés en Europe en 2015 et en 2016 ont une nouvelle fois démontré qu'il importe également de lutter contre la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent au niveau européen. À l'issue de la réunion informelle qui s'est tenue le 12 février 2015, après les attentats terroristes perpétrés à Paris en janvier 2015, les chefs d'État ou de gouvernement, sous le titre "Prévenir la radicalisation et protéger les valeurs" de leur déclaration, ont demandé:
 - que des mesures appropriées soient prises, conformément aux constitutions nationales, pour déceler et retirer les contenus promouvant le terrorisme ou l'extrémisme sur Internet, notamment dans le cadre d'une coopération renforcée entre les autorités publiques et le secteur privé au niveau de l'UE, également en collaboration avec Europol pour mettre en place des capacités de signalement de tels contenus sur Internet;
 - que soient établies des stratégies de communication destinées à promouvoir la tolérance, la non-discrimination, les libertés fondamentales et la solidarité dans toute l'UE, notamment grâce à un renforcement du dialogue interconfessionnel et intercommunautaire, et que soient élaborés des messages destinés à contrecarrer les idéologies terroristes, notamment en donnant la parole aux victimes; et
 - que soient prises des initiatives concernant l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi, l'intégration sociale et la réinsertion, dans le contexte judiciaire, afin qu'une parade soit trouvée aux facteurs contribuant à la radicalisation, y compris dans les prisons.
4. Depuis l'adoption des lignes directrices, le cadre d'action a évolué. L'**annexe II** donne une vue d'ensemble des documents stratégiques pertinents recensant les mesures et initiatives qui doivent être prises pour renforcer les efforts visant à prévenir et à combattre la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent. Cette liste comprend principalement des conclusions du Conseil européen, des conclusions du Conseil et des communications de la Commission, mais également des résolutions du Parlement européen et des avis du Comité des régions.

³ Voir, par exemple, le document 6699/17 ("Update on the conclusions, recommendations and way forward on the INTCEN and Europol threat assessments mechanism").

Le 2 février 2017, un réseau de responsables nationaux des politiques de prévention a été lancé par la Commission, avec un double objectif:

- renforcer et institutionnaliser l'échange de compétences et d'expériences en matière de stratégies et de politiques de prévention entre les États membres; et
 - associer plus étroitement les États membres aux activités du réseau européen de sensibilisation à la radicalisation (RSR).
5. Le défi de plus en plus important que posent les combattants terroristes étrangers européens, y compris des femmes et des enfants, qui reviennent de Syrie et d'Iraq, a été débattu par le Conseil JAI en décembre 2016, sur la base d'un document élaboré par le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme. Des discussions sont en cours dans les groupes pertinents ainsi que dans le cadre du G15 et au sein du centre d'excellence du réseau de sensibilisation à la radicalisation. Les résultats d'un questionnaire portant sur la question des enfants et sur la façon dont les États membres font face à la situation ont été présentés au COSI en mars 2017. Les résultats consolidés des différentes initiatives seront présentés au Conseil JAI dans le courant de l'année.
6. Plusieurs initiatives ont été menées depuis le début de 2015. L'**annexe III** donne un aperçu des principaux développements.
7. Dans ce contexte, les lignes directrices ont été révisées afin de tenir dûment compte du nouveau tableau des différentes menaces et des évolutions récentes. Elles ont été adaptées en fonction des réalisations, approfondissant des actions concrètes et tangibles et redéfinissant les priorités, afin de répondre efficacement aux défis actuels.

Marche à suivre concernant les lignes directrices révisées - questions à examiner / combler les lacunes / fixer les priorités

8. Des rapports récents d'Europol et de l'INTCEN⁴ ont mis en exergue et confirmé un certain nombre de défis et de menaces, notamment les menaces émanant d'acteurs solitaires et de cellules de petite taille, l'utilisation des médias sociaux à des fins de radicalisation et de recrutement, les tentatives de recrutement de demandeurs d'asile/réfugiés/migrants, les combattants terroristes étrangers et les enfants de retour au pays, les nouvelles voies de radicalisation, la montée de l'extrémisme de droite et les risques de clivage.
9. Des documents stratégiques récents ont mis en évidence un certain nombre d'autres défis, tels que, en particulier, la radicalisation des jeunes, le rôle joué par l'idéologie, les aspects de la radicalisation sous l'angle de la problématique hommes-femmes, la radicalisation en milieu carcéral et la déradicalisation ou, plus généralement, le désengagement. Compte tenu de ces défis, les parades doivent mettre à contribution tous les domaines et instruments d'action pertinents, notamment la justice pénale, l'éducation, l'inclusion sociale, la citoyenneté et les valeurs européennes. Les aspects transversaux sont notamment les suivants: les stratégies et plans d'action de prévention aux niveaux national, régional ou local, les approches interservices associant toutes les parties prenantes concernées, les modèles de coopération, les forums d'échange de compétences et d'expériences, ainsi que les actions de sensibilisation et de formation.
10. Compte tenu de ce qui précède, les lignes directrices approfondissent des actions concrètes visant à mettre en œuvre les recommandations figurant dans les documents stratégiques pertinents et entendent faire en sorte que les outils permettent de faire face efficacement aux défis recensés. À la suite des discussions qui ont eu lieu au sein du groupe "Terrorisme" le 15 mars 2017 et de la demande de contributions, un certain nombre de délégations a formulé des observations écrites sur le projet présenté lors de la réunion, qui ont pour la plupart été prises en compte dans la présente version révisée.

⁴ Document EEAS (2017) 10081 du 17 février 2017 intitulé "Six Monthly Assessment of the Threat from Islamist Terrorism: part 1 - Europe" (Évaluation semestrielle de la menace émanant du terrorisme islamiste: partie 1 - Europe) (*CONFIDENTIEL UE*).
5499/17 (EDOC "870884 – v3 ("An Outlook on Developments in Jihadist Terrorism" (Un aperçu de l'évolution du terrorisme djihadiste) (*RESTREINT UE*)).

11. Il est suggéré au réseau de responsables nationaux des politiques de prévention, qui doit se réunir environ quatre fois par an, d'intégrer ces lignes directrices dans ses travaux à venir.
Le réseau pourrait contribuer à faire avancer la mise en œuvre des lignes directrices.

La Commission est invitée à rendre régulièrement compte des activités du réseau au groupe "Terrorisme". Chaque année, le groupe "Terrorisme" devrait faire le point sur la mise en œuvre, réviser les lignes directrices et effectuer les mises à jour nécessaires, de sorte à veiller à ce que les menaces nouvelles et émergentes soient combattues efficacement.

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
Généralités				
1.	Stratégies nationales visant à empêcher la radicalisation et le recrutement de terroristes	<p>Envisager d'élaborer et de mettre à jour des stratégies de prévention de la radicalisation favorisant la coopération interservices aux niveaux national, régional et local et prenant en considération les nouveaux défis et/ou continuer à mettre en œuvre et évaluer les stratégies existantes.</p> <p>Envisager de désigner des coordinateurs nationaux pour la prévention <u>comme points de contact nationaux du RSR</u></p>	États membres / Commission	Communication sur la radicalisation (2016), (CC) conclusions du Conseil sur la justice pénale (2015), CC sur la jeunesse (2016), avis du Comité des régions de 2016.

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
Soutenir la poursuite des travaux de recherche sur les défis de la radicalisation et du recrutement de terroristes et les tendances en la matière				
2.	Mutualiser l'expertise en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation et le recrutement de terroristes.	<p>Utiliser entre autres le centre d'excellence du Réseau européen de sensibilisation à la radicalisation (RSR) pour cartographier les activités de recherche et recenser les lacunes dans ce domaine.</p> <p>Échanger des compétences et des expériences sur les approches, stratégies et interventions en matière de prévention, en particulier dans le cadre du réseau de responsables pour la prévention.</p> <p>Échanger au sein des enceintes concernées (y compris le réseau de responsables pour la prévention, le réseau européen des communications stratégiques, etc.) les résultats pertinents issus de la recherche.</p>	Commission / États membres	Communication sur la radicalisation (2016) (action clé 1)

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
3.	Soutenir la recherche ciblée portant sur les moyens de s'attaquer à la radicalisation et au recrutement de terroristes et encourager la mise au point d'interventions efficaces et fondées sur des données probantes, y compris en matière de stratégies de sortie.	<p>Utiliser le programme Horizon 2020 et le Fonds pour la sécurité intérieure (actions de l'UE et/ou programmes nationaux, selon le cas).</p> <p>Soutenir la coopération entre les universitaires, les praticiens, les décideurs politiques et la société civile en vue de déterminer les besoins en matière de recherche.</p> <p>Orienter les activités de recherche et faciliter le recours aux résultats de celles-ci pour mettre au point des interventions de prévention efficaces et mesurer/évaluer leur efficacité.</p>	Commission / États membres	Communication sur la radicalisation (2016) (action clé 3)

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
	Promouvoir la sécurité, la justice et l'égalité des chances pour tous - Mobiliser l'éducation pour promouvoir les valeurs communes et prévenir la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent			Communication sur la radicalisation (2016) (actions clés 10 à 14 du domaine spécifique 4 intitulé "Promouvoir une éducation ouverte à tous et les valeurs communes de l'UE") □
4.	Faire en sorte qu'une attention suffisante soit accordée à la manière de favoriser l'esprit critique et l'éducation aux médias.	<p>Intégrer l'esprit critique, en particulier à l'égard des médias, dans les systèmes éducatifs.</p> <p>Soutenir le personnel enseignant et les chefs d'établissement scolaire pour leur permettre de s'attaquer efficacement aux questions liées à l'éducation aux médias et à l'esprit critique.</p> <p>Renforcer le dialogue, la coopération et les partenariats entre les acteurs concernés (y compris dans le secteur de l'éducation et de la formation ainsi qu'au sein de la société civile et des mouvements de jeunesse) afin d'assurer une approche pluridisciplinaire.</p> <p>Recourir aux instruments existants, comme les programmes Europe créative et Erasmus+, selon ce qu'il convient, pour soutenir le développement de l'esprit critique.</p>	États membres / Commission	Communication sur la radicalisation (2016), CC sur l'éducation aux médias et l'esprit critique (2016), CC sur la jeunesse (2016), CC sur la prévention de la radicalisation (2016).

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
5.	Élaborer des actions et des programmes favorisant la cohésion, y compris dans le domaine de l'éducation, et qui visent à promouvoir les droits fondamentaux, l'État de droit et la démocratie et à œuvrer en faveur de sociétés inclusives, tolérantes et pluralistes.	<p>Promouvoir l'éducation ouverte sur le monde et l'éducation à la citoyenneté, ainsi que le bénévolat, afin de renforcer les compétences sociales, civiques et interculturelles.</p> <p>Encourager l'éducation inclusive pour tous les enfants et jeunes, tout en luttant contre le racisme, la xénophobie, les brimades et la discrimination quel qu'en soit le motif.</p>	États membres / Commission / FRA / CTC	CC sur la prévention de la radicalisation, CC sur l'esprit critique.
6.	Élargir les compétences des enseignants, éducateurs et autres membres du personnel enseignant dans le domaine de la radicalisation, notamment en promouvant les valeurs communes et en tenant compte de la question de la diversité.	<p>Encourager la mise en place de formations destinées à aider les enseignants et les animateurs socioéducatifs afin qu'ils puissent reconnaître les premiers signes de comportements radicalisés et jouer un rôle actif dans la prévention de la radicalisation violente.</p> <p>Promouvoir les environnements d'apprentissage socialement sûrs, tant en ligne que hors ligne, où les questions controversées peuvent être débattues ouvertement et où la liberté d'expression est préservée, et donner aux enseignants les moyens de lancer et de modérer de tels débats.</p>	États membres / Commission / FRA / CTC	CC sur la prévention de la radicalisation (2016), CC sur l'esprit critique.

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
7.	Sensibiliser aux questions liées à la radicalisation et au recrutement de terroristes.	<p>1. Envisager la création de réseaux informels de praticiens de première ligne et de victimes du terrorisme.</p> <p>2. Envisager la création de réseaux informels de terroristes "réhabilités" en vue de contribuer à des projets relatifs à la lutte contre le recrutement de terroristes.</p> <p>3. Envisager, du côté des autorités compétentes, d'ouvrir le dialogue avec le public, par exemple par l'intermédiaire des médias sociaux et/ou de plateformes d'information.</p>	États membres	
Renforcer la communication des pouvoirs publics				
8.	Élaborer des campagne de communication ciblées au niveau de l'UE et au niveau national, aborder les priorités du moment venant à l'appui d'autres éléments des présentes lignes directrices.	<p>Utiliser le réseau européen des communications stratégiques, en tant que projet de suivi, pour renforcer la capacité nécessaire dans les États membres et contribuer à mettre en place des campagnes de communication stratégique efficaces.</p> <p>Soutenir les travaux de ce réseau, par exemple en y détachant du personnel.</p> <p>Renforcer la coopération et l'échange de bonnes pratiques avec la coalition internationale de lutte contre Daech</p>	Commission / États membres / CTC / SEAE	CC sur la prévention de la radicalisation (2016)

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
Soutenir les messages contrant le discours terroriste				
9.	Permettre à des représentants crédibles de la société civile, bien placés pour remettre en cause et contrer le discours terroriste, d'acquérir des aptitudes professionnelles dans le domaine de la communication et des médias.	<p>Prévoir une source de financement et faciliter le développement de capacités au sein de la société civile (ONG, par exemple).</p> <p>En coopération étroite avec le RSR et le réseau européen des communications stratégiques, soutenir le programme visant à renforcer les moyens d'action de la société civile afin d'accroître sensiblement la formation et le soutien en faveur des partenaires de la société civile dans le but de multiplier le nombre de discours alternatifs positifs efficaces fournis en ligne. Encourager l'inclusion de témoignages de victimes et de terroristes "réhabilités" s'il y a lieu.</p> <p>Trouver des personnes susceptibles de servir de modèle à suivre et désireuses d'encourager la promotion de ces discours et campagnes.</p>	<p>États membres / Commission / SEAE</p>	CC sur la prévention de la radicalisation (2016), communication sur la radicalisation (2016).

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
10.	Faciliter le dialogue entre les autorités publiques, des acteurs privés et la société civile afin de contrer la radicalisation et le recrutement de terroristes.	<p>Étudier les solutions qui ont été trouvées pour faciliter ce dialogue, notamment en ce qui concerne la représentation officielle des communautés religieuses ou la formation des chefs religieux ou des prédicateurs, proposer et échanger les meilleures pratiques à cet égard.</p> <p>Exploiter l'étude que la Commission a consacrée à la diaspora européenne pour identifier les principales personnes influentes, aussi bien au sein qu'en dehors de l'UE.</p>	États membres / Commission / SEAE / CTC	
11.	Veiller à ce que les contre-discours élaborés dans les États membres et les pays tiers soient disponibles pour servir d'exemples à d'autres initiatives.	Soutenir la diffusion, avec la traduction appropriée, des outils du contre-discours et du contenu de celui-ci auprès des acteurs concernés. Cela pourrait se faire en partenariat avec des initiatives en cours ou en soutenant de telles initiatives.	SEAE / Commission	

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
Lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes en ligne				
12.	<p>Limiter la mise à disposition de contenu en ligne qui promeut la radicalisation et le basculement dans le terrorisme et en limiter l'impact, en tenant compte, le cas échéant, de la législation nationale de chaque État membre.</p>	<p>Continuer à élaborer des initiatives dans le cadre du Forum de l'UE sur l'internet et à encourager leur mise en œuvre, en concourant à la réalisation de ses objectifs, en particulier le retrait rapide des contenus terroristes quelle que soit l'idéologie qu'ils véhiculent, ainsi que la diffusion de contre-discours et de discours alternatifs.</p> <p>Continuer à s'employer à mettre en œuvre de manière efficace le Code de conduite visant à combattre les discours de haine illégaux en ligne.</p>	Commission / SEAE / CTC / États membres	<p>Actions clés 4 et 6 de la communication sur la radicalisation (2016), premier rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une union de la sécurité réelle et effective, CC sur l'amélioration de la justice pénale dans le cyberspace, résultats de la 3508^e session du Conseil (Justice et affaires intérieures), tenue les 8 et 9 décembre 2016.</p>

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
13.	Élaborer des mesures appropriées pour bloquer la diffusion de contenu radical et violent.	<p>Dans le cadre de son analyse des tendances de la radicalisation et du recrutement, le Centre d'analyse du renseignement de l'UE (INTCEN) évaluera le problème de la propagande radicale et violente et de la communication publique, ainsi que leur impact.</p> <p>Le Coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme et le SEAE entameront des discussions avec les pays à partir desquels des chaînes de télévision diffusent du contenu radical et violent; ils tiendront les États membres au courant de l'évolution des éventuelles discussions bilatérales qu'ils mèneront et des résultats obtenus dans ce cadre.</p>	SEAE / CTC / États membres	

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
14.	Détecter le contenu qui fait la promotion de la radicalisation et du recrutement de terroristes et s'attaquer à ce problème.	<p>Soutenir les travaux du Forum de l'UE sur l'internet et ceux du Centre européen de la lutte contre le terrorisme, créé au sein d'Europol, en particulier les travaux menés par l'unité de signalement des contenus sur internet (EU IRU).</p> <p>Mettre en place au niveau national, avec les opérateurs Internet et en faisant usage des services fournis par l'EU IRU en tant que de besoin, des mécanismes permettant d'assurer l'identification et le traitement rapides et efficaces et des contenus en ligne promouvant la radicalisation et le recrutement de terroristes.</p> <p>Instaurer et maintenir des relations efficaces avec des partenaires du secteur privé concernés, le cas échéant, soit au niveau bilatéral soit sur le plan multilatéral avec les États membres ou/et la Commission. À cet égard, les États membres sont encouragés à tirer parti des relations mises en place dans le cadre du Forum de l'UE sur l'internet.</p>	États membres / Commission / Eurojust / Europol	CC sur la prévention de la radicalisation (2016) et communication sur la radicalisation (2016).

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
		<p>Continuer à partager les connaissances et échanger les meilleures pratiques en vue d'identifier les mesures et les procédures appropriées pour détecter le contenu en ligne qui fait la promotion de la radicalisation et du recrutement de terroristes et s'attaquer à ce problème.</p> <p>Partager les connaissances et échanger les meilleures pratiques en ce qui concerne des mesures visant à interdire l'accès à du contenu en ligne illégal et la diffusion d'un tel contenu, et la mise en œuvre concrète de telles mesures.</p>		

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
Former et mobiliser des praticiens de première ligne dans l'ensemble des secteurs concernés et renforcer leurs capacités				
15.	Former des travailleurs de première ligne.	Évaluer l'intérêt de mettre sur pied, à partir de l'expérience acquise par le RSR, le réseau européen European Prison Training Academies (EPTA) et le réseau européen de formation judiciaire (REFJ), un programme volontaire européen de formation pour les travailleurs de première ligne afin de les sensibiliser aux questions liées à la radicalisation et à ce qu'ils peuvent faire pour lutter contre celle-ci. Ce programme devrait comporter un élément de formation des formateurs, proposer une formation sectorielle et transsectorielle, et être adapté aux besoins des États membres.	Commission / CEPOL	
16.	Mettre les travailleurs de première ligne en contact au niveau national.	Créer des réseaux nationaux d'experts pour compléter les activités du RSR, échanger les bonnes pratiques et mettre en place des mécanismes nationaux de formation pour les travailleurs de première ligne.	États membres / Commission	

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
Aider les personnes concernées et la société civile à devenir plus résilientes				
17.	Mettre sur pied et soutenir des initiatives spécifiques visant des groupes cibles afin de les rendre plus résilients et soutenir les organisations de la société civile actives dans ce domaine.	À déterminer par les États membres.	États membres	
18.	Aider les jeunes à améliorer l'inclusion et à renforcer le sentiment d'appartenance et d'identité positive et leur donner les moyens d'y parvenir au moyen d'actions concrètes.	<p>Encourager la coopération entre le secteur de la jeunesse, le secteur de l'éducation et d'autres secteurs concernés.</p> <p>Élaborer des mesures et des outils communs et favoriser l'échange de bonnes pratiques pour lutter contre la radicalisation des jeunes et renforcer la résilience.</p> <p>Mettre au point et offrir une formation à l'intention des animateurs socioéducatifs, compte tenu de la boîte à outils qui leur est destinée et des recommandations pour les décideurs politiques.</p> <p>Mettre en place des initiatives visant à renforcer la mobilisation des jeunes et la citoyenneté.</p>	Commission / États membres	CC sur le rôle la jeunesse, CC sur la prévention de la radicalisation, CC sur l'éducation aux médias et l'esprit critique, communication sur la radicalisation (2016).

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
Soutenir les initiatives de désengagement				
19.	Mettre au point des options (y compris financières) pour les États membres qui souhaitent créer leurs propres programmes.	<p>Identifier les besoins et les exigences pour l'élaboration de stratégies nationales de désengagement et de sortie.</p> <p>Organiser des ateliers et des formations à l'échelle de l'UE pour appuyer les États membres, y compris par l'intermédiaire du RSR.</p>	États membres / Commission	
20.	Élaborer un cadre d'action pour empêcher, à l'intérieur des prisons, la radicalisation et le basculement dans l'extrémisme violent et le terrorisme.	<p>Améliorer la formation des agents pénitentiaires de première ligne, notamment en s'appuyant sur l'expérience du RSR et du réseau EPTA, en élargissant le nombre de membres de celui-ci et en échangeant les bonnes pratiques, afin d'identifier les détenus radicalisés ou en voie de radicalisation et de prendre des mesures à cet égard.</p> <p>Adopter des mesures destinées à favoriser l'esprit critique, la tolérance religieuse et la réinsertion sociale des détenus.</p>	États membres / Commission	Communication sur la radicalisation (2016), CC sur la justice pénale (2015), rapport du PE (2015).

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
		<p>Échanger des bonnes pratiques et formuler à l'intention des professionnels de première ligne (y compris, le cas échéant, les juges et les procureurs) des recommandations sur la prévention de la radicalisation couvrant le secteur carcéral et de la probation, en tenant compte des "lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent", adoptées par le Conseil de l'Europe en 2016.</p> <p>Mettre en œuvre et évaluer des programmes spécifiques de prévention, de déradicalisation, de désengagement et de réhabilitation.</p>		

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
		<p>La Commission continuera à contribuer à ce qui précède par la mise à disposition d'un financement de l'UE destiné à des programmes de formation du personnel pénitentiaire et des agents de probation portant sur la radicalisation et en vue de l'élaboration de programmes de déradicalisation/réhabilitation et d'outils d'évaluation du risque , qui seront appelés à être utilisés aussi bien dans les prisons que dans le cadre des procédures pénales, en particulier par le recours aux exemples de bonnes pratiques utiles des États membres.</p> <p>Conformément aux conclusions du Conseil de novembre 2015, Eurojust continuera à suivre les tendances et les évolutions du cadre juridique applicable et de la jurisprudence correspondante dans les États membres, y compris le recours à des solutions de substitution aux poursuites et à la détention dans les affaires de terrorisme.</p>		

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
		<p>Les réunions tactiques d'Eurojust sur le terrorisme favoriseront l'échange des pratiques en vigueur au niveau national et des enseignements qui en sont tirés.</p> <p>L'outil de suivi des condamnations pour terrorisme et les rapports sur les combattants terroristes étrangers d'Eurojust présenteront les conclusions et recommandations en matière de déradicalisation afin d'éclairer les décideurs politiques et de contribuer au développement de la politique pénale à l'égard des combattants terroristes étrangers.</p>		

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
Harmoniser les efforts internes et externes de lutte contre la radicalisation				
21.	Dresser un tableau d'ensemble des programmes de prévention et de sortie existants.	Mener une étude approfondie sur les programmes européens et non européens de prévention et de sortie qui existent.	SEAE / Commission / CTC	
22.	Veiller à ce que la prévention de la radicalisation et du recrutement de terroristes soit prise en compte dans le cadre de l'élaboration des politiques de gestion des frontières, y compris la politique des visas de l'UE.	Veiller à ce que, lors de l'élaboration de la politique des visas de l'UE, les organes ou les acteurs appropriés de l'UE soient consultés.	Commission / SEAE / CTC	
23.	Coordonner et promouvoir les stratégies de prévention dans les régions prioritaires.	Créer des réseaux (virtuels) externes entre les délégations de l'UE dans les pays tiers et dans les États membres. Inscrire cette question à l'ordre du jour des dialogues entre l'UE et les pays tiers, ainsi que dans les dialogues bilatéraux que les États membres entretiennent au niveau bilatéral et/ou régional, en particulier dans les régions prioritaires.	Commission / SEAE / États membres / CTC	

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
24.	Veiller à poursuivre l'élaboration de programmes spécifiques (et pertinents) en matière de lutte contre la radicalisation.	Continuer à mener des recherches fondées sur des données probantes en ce qui concerne les vecteurs de radicalisation dans les régions prioritaires en matière de lutte contre le terrorisme, échanger les enseignements tirés de l'analyse de ce qui a fonctionné (ou non) dans la prévention de l'extrémisme violent, la lutte contre ce phénomène et le renforcement de la résilience à cet égard, et faire appel à l'expertise des autorités nationales dans les États membres pour mettre en œuvre, dans un deuxième temps, une assistance ciblée de l'UE au renforcement des capacités.	Commission / SEAE / CTC	
25.	Intégrer la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les efforts de lutte contre la radicalisation.	Mener des recherches spécifiques sur le rôle des femmes dans des régions/pays/communautés déterminés afin de comprendre leur rôle et faire ressortir des domaines dans lesquels les organisations féminines pourraient contribuer à renforcer la résilience face à la radicalisation.	SEAE / Commission / CTC	

	Quoi?	Comment?	Qui?	Justification des mises à jours en 2017
26.	Aider les professionnels des médias, les journalistes et les fonctionnaires gouvernementaux en poste dans les régions prioritaires en matière de lutte contre le terrorisme à utiliser les médias de manière responsable.	Poursuivre les formations existantes et la conception de matériel en s'inspirant, notamment, de ce que font les États membres et des bonnes pratiques en la matière, ainsi que d'initiatives de l'UE, dans le cadre par exemple du RSR et de l'aide apportée par l'UE dans les pays tiers.	Commission / SEAE	

**Cadre d'action - conclusions, déclarations, mesures, etc.,
adoptées depuis janvier 2015**

1. Déclaration commune de Riga à l'issue de la réunion informelle des ministres de la justice et de l'intérieur tenue à Riga les 29 et 30 janvier (5855/15)
2. Conclusions du Conseil relatives à la lutte contre le terrorisme (Conseil des affaires étrangères) du 9 février 2015
3. Déclaration des chefs d'État ou de gouvernement à l'issue de la réunion informelle du 12 février 2015 [SN 10/2015]
4. Conclusions du Conseil du 23 mai 2016 relatives à la stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que constitue Daech (9105/16)
5. Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination - Réunion informelle des ministres de l'éducation de l'Union européenne tenue à Paris, le 17 mars 2015⁵
6. Rapport conjoint de l'UE sur la jeunesse 2015, établi par le Conseil et la Commission, portant sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018)
7. Conclusions du Conseil du 17 juin 2015 sur la stratégie de sécurité intérieure renouvelée (8911/15)
8. Résolution du Parlement européen du 25 novembre 2015 sur la prévention de la radicalisation et du recrutement de citoyens de l'Union par des organisations terroristes
9. Conclusions du Conseil de l'Union européenne et des États membres, réunis au sein du Conseil, sur le renforcement de la réponse pénale à la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent (20 novembre 2015) (14419/15)
10. Conclusions du Conseil du 20 novembre 2015 sur la lutte contre le terrorisme (14406/15 + COR 1)

⁵ Y:\DG D 1\DG D 1C\TWP\Meeting documents\2017\2017.05.17\citizenship-education-declaration_en.pdf

11. Rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020") intitulé "Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation" - Conclusions du Conseil (23 novembre 2015) (14440/1/15 REV 1)
12. Conclusions du Conseil européen du 18 décembre 2015 (EUCO 28/15)
13. Déclaration commune des ministres européens de la justice et de l'intérieur et des représentants des institutions de l'UE sur les attentats terroristes perpétrés le 22 mars 2016 à Bruxelles (7371/16)
14. Conclusions du Conseil du 30 mai 2016 sur le rôle joué par le secteur de la jeunesse dans une approche intégrée et transsectorielle de prévention de la radicalisation violente chez les jeunes et de lutte contre ce phénomène (9640/16)
15. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 14 juin 2016 intitulée "Soutien à la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent" (COM(2016) 379 final) (10466/16 + COR 1)
16. Avis du Comité européen des régions intitulé "Combattre la radicalisation et l'extrémisme violents: mécanismes de prévention au niveau local et régional", 15 et 16 juin 2016 (CIVEX-VI/010)
17. Suivi de la déclaration des membres du Conseil européen du 12 février 2015 sur la lutte contre le terrorisme: rapport sur la mise en œuvre des mesures (documents 9422/1/15 du 10 juin 2015; 12318/15 du 5 octobre 2015; 14734/15 du 30 novembre 2015; et 6785/16 du 4 mars 2016)
18. Conclusions du Conseil du 30 mai 2016 sur le développement de l'éducation aux médias et de l'esprit critique au moyen de l'éducation et de la formation (9641/16)
19. Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 21 novembre 2016 sur la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent (14276/16)

20. Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 17 février 2017 sur l'inclusion dans la diversité afin d'assurer une éducation de qualité élevée pour tous (6356/17)
21. Member States' approaches to dealing with accompanying family members of Foreign Terrorist Fighter Returnees, in particular children: results of the questionnaire and follow-up (6900/17+ ADD 1)
22. Directive (UE) 2017/541 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 relative à la lutte contre le terrorisme et remplaçant la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil et modifiant la décision 2005/671/JAI du Conseil (JO L 88 du 31.3.2017, p. 6)

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU TITRE DES LIGNES DIRECTRICES DE 2014

Les principaux outils, mesures et initiatives adoptés au niveau de l'UE au titre des lignes directrices de 2014 sont notamment les suivants:

- la création, en octobre 2015, du **centre d'excellence du RSR** (avec l'attribution de missions supplémentaires, telles que le soutien aux États membres, la recherche et une attention renforcée sur les orientations et les manuels pratiques);
- **les initiatives prises dans le cadre du Forum de l'UE sur l'internet** (dont deux des principaux objectifs sont la diminution des contenus terroristes en ligne et le soutien aux discours alternatifs), notamment:
- **l'unité de l'UE chargée du signalement des contenus sur l'internet**, qui a commencé ses travaux en juillet 2015 et fait à présent partie du Centre européen de la lutte contre le terrorisme, créé en janvier 2016;
- le **programme visant à renforcer les moyens d'action de la société civile**, qui réunit notamment des entreprises de l'internet, le RSR et le réseau de communications stratégiques, lancé à l'occasion de la deuxième réunion de haut niveau du Forum de l'UE sur l'internet;
- l'élaboration par le secteur d'une base de données des empreintes numériques;
- **l'équipe de conseil en communication stratégique sur la Syrie (SSCAT)**, dont les travaux portaient plus particulièrement sur les combattants étrangers, et le projet de **réseau européen des communications stratégiques (ESCN)** qui lui a succédé et est devenu opérationnel en octobre 2016, constituent une enceinte permettant de procéder à un échange plus approfondi de compétences et de mettre à disposition des conseils ciblés dans le domaine des communications stratégiques visant à lutter contre l'extrémisme violent et le terrorisme;
- le **dialogue mené avec le secteur sur la question des discours de haine**, qui a amené de grandes entreprises de l'informatique (Facebook, Twitter, Microsoft et YouTube) à se mettre d'accord sur un **code de conduite visant à combattre les discours de haine illégaux en ligne**;

- le **réseau de responsables nationaux des politiques de prévention** (lancé en février 2017), dont l'objectif est de renforcer et d'institutionnaliser l'échange de compétences et d'expériences sur les approches et politiques en matière de prévention dans les États membres, et d'associer plus étroitement les États membres aux activités du RSR en tenant compte des priorités et besoins identifiés par les États membres;
- les **fonds et programmes** visant à financer des projets pertinents dans le domaine de la recherche, notamment le septième programme-cadre/Horizon 2020 et le Fonds pour la sécurité intérieure; **les initiatives menées dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse** (donner des moyens d'agir aux jeunes, accroître la résilience, lutter contre la discrimination, le racisme et l'intolérance, etc.), telles que la boîte à outils destinée aux animateurs socioéducatifs et les recommandations pour les décideurs politiques ("The contribution of youth work to preventing marginalisation and violent radicalisation", la contribution de l'animation socioéducative à la prévention de la marginalisation et de la radicalisation violente), les plateformes "e-Twinning" et "RSR jeunes", les travaux en cours au sein du groupe "Éducation et formation 2020" pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes, le service volontaire européen (SVE), le corps européen de solidarité, les travaux préparatoires et le lancement du réseau de personnes véhiculant un modèle positif, au moyen de fonds alloués, entre autres, par Erasmus +;
- **les initiatives menées dans le domaine de la justice (déradicalisation en milieu carcéral, réponse pénale à l'égard des groupes et personnes extrémistes violents)**, notamment en ce qui concerne les échanges de bonnes pratiques et de formation des agents pénitentiaires de première ligne et des détenus (par exemple, les documents du RSR sur la prison et la probation), la collaboration entre le RSR, EuroPris et le réseau européen European Prison Training Academies (EPTA), les travaux du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), qui dispose de fonds alloués, entre autres, par le programme "Justice" et le Fonds social européen;
- la **dimension extérieure**: la coopération avec des pays tiers, notamment les pays des Balkans occidentaux et de la région MENA ainsi que la Turquie, dans le cadre notamment de dialogues ciblés et renforcés sur la lutte contre le terrorisme et sur la sécurité, qui aboutissent à l'élaboration de trains de mesures et de feuilles de route relatifs à la lutte contre le terrorisme.